

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 18 juin 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 18 juin 2024**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président
Sonia FALARDEAU — Personnel soutien
Alexandre LAFORGE — Communauté
Christian SAVARD — Communauté
Clémence MORIN — Communauté
Guillaume CHÉNARD – Personnel professionnel
Karine GAGNON — Personnel-cadre
Éric CANTIN — Personnel enseignant
Martin CORBEIL — Parent
Serge BROSSARD — Communauté
Maxim PILOTE — Directeur d'établissement

Christian PLEAU — Directeur général
Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice par intérim du Service du secrétariat général et des communications

ABSENCES

Sébastien POMERLEAU – Parent
Patrick-André LAVOIE — Communauté
Martin TRUDEL — Parent
Alexandre PETTIGREW — Parent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière 18 juin 2024.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 18 juin 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

C.A. 084-23-24

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Clémence Morin, appuyée par Serge Brossard d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire du CA tenue le 21 05 2024;
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 05 2024
4. Correspondance et documents informatifs
5. Affaires reportées pour prise de décision
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1 Octroi des contrats d'entretien ménager - Adoption
7. Présentations sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services
 - 7.1. Bilan du plan d'action annuel 2023-2024
 - 7.2. Reddition de compte relative à la délégation de pouvoir du CA au Directeur général
8. Rapports
 - 8.1. Rapport du président du CA;
 - 8.2. Rapport du DG;
 - 8.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 8.4. Rapport du Comité de vérification;
 - 8.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
 - 8.6. Rapport du Comité consultatif du transport scolaire
9. Affaires et questions diverses
 - 9.1. Période de questions;
 - 9.2. Suivis aux questions.
10. Dossiers à huis clos
 - 10.1 Ouverture du huis clos

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 18 juin 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

10.2 Évaluation annuelle du directeur général

10.3 Levée du huis clos

11. Levée de la séance

1.3 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune.

3. PROCÈS-VERBAL

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU CA TENUE LE 21 05 2024

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Éric Cantin et résolu unanimement de :

- 1) **DISPENSER** la secrétaire générale par intérim de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 21 mai 2024;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 21 mai 2024 tel qu'il a été rédigé.

3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 05 2024

Aucun.

4. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

Aucun.

5. AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

Aucune.

C.A. 085-23-24

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 18 juin 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

6. AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

**6.1. OCTROI DE TROIS CONTRATS DE SERVICES TECHNIQUES :
POLYVALENTE DE L'ANCIENNE-LORETTE, COLLÈGE DES
COMPAGNONS, CFP MARIE-ROLLET ; CONTRATS POUR
TRAVAUX D'HYGIÈNE ET SALUBRITÉ – ADOPTION**

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement sur les contrats de service des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1, r.4);

CONSIDÉRANT la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (C.T. 215340);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs* adopté par la résolution C.A. 09-20-21 et son amendement C.A. 057-23-24;

CONSIDÉRANT les *Règles relatives à l'approvisionnement en biens et services et à l'octroi des contrats du Centre de services scolaire des Découvreurs* adoptées par la résolution C.E. 058-10-11 et son amendement C.A. 057-23-24;

CONSIDÉRANT les appels d'offres publics pour trois contrats de services techniques numéros 23000058, 23000059 et 23000060 paru sur le système électronique d'appel d'offres pour les travaux d'hygiène et salubrité au CFP Marie-Rollet, au Collège des Compagnons et à la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et les documents déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 086-23-24;

C.A. 086-23-24

Il est proposé par Christian Savard, appuyé par Guillaume Chénard et résolu unanimement de :

- 1) **D'OCTROYER** le contrat pour les travaux d'hygiène et salubrité au CFP Marie-Rollet à la firme Maintenance Euréka ltée pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2027 au montant de 431 418,38 \$ et pour les 2 années d'options supplémentaires soit du 1^{er} juillet 2027 au 30 juin 2028 et du 1^{er} juillet 2028 au 30 juin 2029 au montant de 290 341,94 \$, le tout conforme à l'appel d'offres no 23000058.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 18 juin 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

- 2) **D'OCTROYER** le contrat pour les travaux d'hygiène et salubrité au Collège des Compagnons à la firme Maintenance Euréka ltée pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2027 au montant de 976 770,67 \$ et pour les 2 années d'options supplémentaires soit du 1^{er} juillet 2027 au 30 juin 2028 et du 1^{er} juillet 2028 au 30 juin 2029 au montant de 657 245,66\$, le tout conforme à l'appel d'offres no 23000059.
- 3) **D'OCTROYER** le contrat pour les travaux d'hygiène et salubrité à la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette à la firme For-Net inc. pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2027 au montant de 967 534,62 \$ et pour les 2 années d'options supplémentaires soit du 1^{er} juillet 2027 au 30 juin 2028 et du 1^{er} juillet 2028 au 30 juin 2029 au montant de 654 022,54\$, le tout conforme à l'appel d'offres no 23000060.
- 4) **D'AUTORISER** le directeur général, à signer les contrats d'une période de 3 ans et à prolonger les contrats pour les 2 années d'options supplémentaires conformément à l'appel d'offres, s'il le juge avantageux de le faire au moment venu.
- 5) **D'AUTORISER** le directeur général, à signer les fiches d'autorisation du dirigeant de l'organisme confirmant que ces contrats n'ont pas pour effet d'éluder les mesures de contrôle relatives aux effectifs prises en vertu de la LGCE et confirmant son autorisation à signer le contrat, dont la valeur est au-dessus du seuil d'appels d'offres publics, ayant reçu une seule soumission conforme.

7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

7.1. BILAN DU PLAN D'ACTION ANNUEL 2023-2024

Le directeur général présente le bilan du plan d'action 2023-2024 du CSSDD qui fait état de la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 ainsi que de certains autres enjeux corporatifs.

7.2. REDDITION DE COMPTE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CA AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général dépose sa reddition de compte 2023-2024 quant aux décisions qu'il a prises en conformité avec les pouvoirs qui lui sont délégués par le Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 18 juin 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

8. RAPPORTS

8.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA

Le président remercie les membres du CA pour leur travail.

8.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente son rapport. Il fait un suivi concernant la canicule actuelle et les directives envoyées dans les écoles. Il fait également un retour sur les discussions ayant eu lieu avec la ville pour le terrain de la nouvelle école, secteur Legendre. Il informe le CA que le gouvernement a envoyé les règles budgétaires au centre de Services et que le financement pour les réparations et le maintien des infrastructures a énormément diminué.

8.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Aucun.

8.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Aucun.

8.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun.

8.6. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT SCOLAIRE

Guillaume Métivier, directeur du service des ressources financières et du transport présente le comité. Il mentionne que lors de la dernière rencontre, le comité a dressé un état de la situation actuelle du transport.

9. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun.

9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

Aucun.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 18 juin 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

10. DOSSIERS À HUIS CLOS

10.1. OUVERTURE DU HUIS CLOS C.A.

C.A. 085-23-24

Il est proposé par Serge Brossard et résolu unanimement de :

- 1) **DÉCRÉTER** un huis clos

10.2 HUIS CLOS

10.3 LEVÉE DU HUIS CLOS

C.A. 086-23-24

Il est proposé par Stéphane Lapierre et résolu unanimement de :

- 1) **LEVER** le huis clos

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 073-23-24

Il est proposé par Martin Corbeil et résolu unanimement de lever la séance du Conseil d'administration du 18 juin 2024.

Il est 21 h17.

Le président,



Stéphane Lapierre

La secrétaire générale par intérim,



Marie-Pierre Lamarche